

La prospérité exceptionnelle des collèges tenus par les Jésuites, l'excellence et l'éclat de leur enseignement, étaient pour toutes les villes qui possédaient des établissements d'éducation, un objet d'envie et d'émulation. Toutes éprouvaient le besoin de sortir des anciennes ornières, d'abandonner les vieilles routines pour adopter, dans la mesure de leur importance et de leurs ressources, les réformes et les perfectionnements dont les collèges des Jésuites en général, et celui de Lyon en particulier, offraient alors le modèle. La ville de Bourg était entrée dans ce mouvement. Elle était à cette époque, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, au plus haut point de sa période littéraire. La noblesse, la magistrature, le barreau, la bourgeoisie comptaient un grand nombre d'hommes voués à la littérature, à l'érudition, aux sciences. Il n'y a pas donc lieu de s'étonner du désir unanimement manifesté en diverses circonstances de posséder un collège offrant pour l'instruction de la jeunesse des ressources en rapport avec une société aussi distinguée. Or, pour en venir à ces fins, on ne voyait pas de moyen plus certain, plus efficace que celui de céder aux Jésuites la propriété du collège. Une autre raison qui explique la faveur et la préférence accordée à ces religieux était le désir d'en finir une bonne fois avec le protestantisme, or on savait avec quel zèle et quel succès la Compagnie de Jésus travaillait à étouf-

commençant le cours et un autre le finissant. Durant le quel temps aussi s'enseigneront les morales et mathématiques par une leçon particulière et spécialement: l'astronomie, géométrie et géographie; de mesme que la sainte et sacrée Théologie, tant utile pour le maintien de la religion Catholique, s'enseignera entièrement avec une leçon ordinaire sur la position des cas de conscience; et une autre en langue hébraïque en la façon et forme ordinaire des grands collèges de la Compagnie; et autres exercices tant en piété que de lettres, comme déclamations, disputes, répétitions, se feront en ce Collège, selon leur institut et ordre particulièrement dressé et observé par eux en l'institution de la Jeunesse et gouvernement de leurs collèges....